

CHARTRE INFORMATIQUE ET LIBERTES

I. INTRODUCTION

1. Définitions
2. Présentation générale

II. COLLECTE DES DONNEES PERSONNELLES

1. SI-FFA
2. Logica
3. Les Sites

III. FINALITES DU TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

1. SI-FFA
2. Logica
3. Les Sites

IV. DESTINATAIRES DES DONNEES PERSONNELLES

1. SI-FFA
2. Logica
3. Les Sites

V. DUREE DE CONSERVATION DES DONNEES PERSONNELLES

VI. SECURITE ET CONFIDENTIALITE DES DONNEES PERSONNELLES

1. Propriété Intellectuelle et Données Personnelles
2. Obligations de la Fédération.

VII. OBLIGATIONS DES UTILISATEURS

1. Protection des données personnelles de l'Utilisateur
2. Confidentialité et robustesse des paramètres d'accès

VIII. DROITS DES PERSONNES DONT LES DONNEES PERSONNELLES SONT COLLECTEES ET TRAITEES

- 1- Droit d'accès aux Données Personnelles
- 2- Droit de rectification ou de suppression des Données Personnelles
- 3- Modification des Données Personnelles contenues sur SI-FFA

IX. LE CORRESPONDANT INFORMATIQUE ET LIBERTES

Sauf mention contraire, la présente Charte s'applique à l'ensemble des Utilisateurs des Services de la Fédération, quel que soit leur statut, y compris les mandataires sociaux, employés de Ligues Régionales, de Comités Départementaux et de clubs, employés de sociétés prestataires, visiteurs occasionnels.

I. INTRODUCTION

La Fédération Française d'Athlétisme, association loi 1901, bénéficie d'une délégation de service public du Ministère chargé des Sports, afin notamment d'organiser la pratique de l'athlétisme sur le territoire français.

Dans ce cadre, la FFA met à disposition de ses licenciés, des organisateurs de compétitions d'athlétisme mais également du grand public des outils relatifs à la gestion des résultats des compétitions (Logica), des licenciés (SI-FFA), des organisateurs de compétitions (CALORG) mais également des sites internet relatifs à la pratique de l'athlétisme (site web grand public www.athle.fr et www.jaimecourir.com). Dans le cadre de la mise en œuvre de ces traitements, des Données Personnelles sont collectées.

Toutes les opérations sur les Données Personnelles sont réalisées dans le respect de la réglementation en vigueur et notamment de la loi n°78-17 « Informatique, Fichiers et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée ainsi que ses décrets d'application.

1. Définitions

Chaque terme débutant ci-après par une majuscule a le sens qui lui est donné dans sa définition telle que figurant ci-dessous :

- **Athlète** : Personne exerçant l'athlétisme en compétition mais n'ayant pas nécessairement une licence auprès de la Fédération Française d'Athlétisme.
- **Charte** : désigne la présente Charte Informatique et Liberté.
- **Correspondant** : Correspondant Informatique et Libertés qui veille au sein de la Fédération à la bonne application des règles issues de la loi du 6 janvier 1978 concernant la protection des données à caractère personnel.
- **Données Personnelles** : Données à caractère personnel : nom, prénom, âge, adresse postale, adresse mail, numéro de téléphone...
- **Licencié** : Personne titulaire d'une licence auprès de la Fédération Française d'Athlétisme.
- **Logica** : Logiciel permettant le recensement et la gestion des résultats de chaque compétition et leur consultation sur les sites de la Fédération : <http://bases.athle.fr>.

Il permet également le calcul et la visualisation de statistiques.

- **Services** : Désigne tous les services de la Fédération comprenant des Données Personnelles notamment le SI-FFA, Logica et les Sites internet.
- **SI-FFA** : Système d'information de la Fédération Française d'Athlétisme permettant la gestion des structures, des licenciés, des récompenses et des qualifications.
- **Sites** : Sites de la Fédération Française d'Athlétisme : www.athle.fr, entrainement-athle.fr et www.jaimecourir.com.
- **Sociétés de chronométrie** : Sociétés spécialisées dans la chronométrie. Sous contrat avec la Fédération, elles ont accès à la base de données de la Fédération, en contrepartie de quoi elles s'engagent entre autre à respecter la Charte et la confidentialité des données auxquelles elles accèdent et à informer les participants et les organisateurs du traitement de leurs Données Personnelles.
- **Utilisateurs** : personnes ayant accès aux Services de la Fédération.

2. Présentation générale

Dans le cadre de ses missions la Fédération Française d'Athlétisme est amenée à collecter des données à caractère personnel concernant les Athlètes et Licenciés de la Fédération.

La Charte expose les conditions dans lesquelles les Données Personnelles sont traitées par la Fédération et, le cas échéant, ses sous-traitants.

La Charte est directement accessible depuis les Sites par le biais d'un lien visible en pied de page sur toutes les pages des Sites.

Les Utilisateurs reconnaissent avoir pris connaissance de la Charte.

II. COLLECTE DES DONNEES PERSONNELLES

1. SI-FFA

Le SI-FFA est un système d'information ayant vocation à gérer l'ensemble des données relatives aux clubs et Licenciés de la FFA.

Les Données Personnelles sont directement collectées auprès du Licencié sont celles qui sont communiquées notamment sur les formulaires de licence ou d'adhésion.

Le SI-FFA traite principalement les données suivantes :

- Nom
- Prénom

- Date de naissance
- Adresse postale
- Numéro de téléphone
- Mail
- Nom du Club auprès duquel l'athlète est licencié
- Niveau de pratique sportive
- Données morphologiques (pour les athlètes de Haut-Niveau seulement)

Les Licenciés garantissent que les informations qu'ils fournissent sont exactes, complètes et à jour.

2. Logica

Logica est un système d'information ayant vocation à gérer les résultats des compétitions sur le territoire national, en listant l'ensemble des résultats des licenciés et non-licenciés.

La Fédération Française d'Athlétisme a développé deux logiciels de gestions des compétitions d'athlétisme :

- Logica Piste
- Logica Cross Route

Les Données Personnelles collectées directement auprès des Athlètes sont celles qui sont communiquées par les Sociétés de chronométrie conventionnées ou les organisateurs suite à la tenue de leur compétition.

Il s'agit des informations suivantes :

- Nom
- Prénom
- Club
- Date de Naissance
- Performance réalisée
- Lieu de la compétition
- Format de la compétition (discipline)
- Classements

Les Sociétés de chronométrie ou les organisateurs de manifestation garantissent que les informations qu'ils fournissent sont exactes, complètes et à jour et qu'ils ont respecté leur obligation d'information envers les Athlètes.

3. Les Sites

Le Site grand public de la Fédération www.athle.fr est un site internet d'information permettant d'assurer la communication fédérale.

Le Site www.jaimecourir.com est un réseau social permettant de relier les coureurs entre eux.

Ces deux Sites permettent aux Utilisateurs de créer leur profil et ainsi d'accéder à des fonctions supplémentaires.

Les Données Personnelles obtenues directement auprès des Utilisateurs sont donc celles qui sont collectées via le système d'inscription, de création de profils présent sur les Sites. Les Utilisateurs qui le souhaitent s'inscrivent via un formulaire d'inscription en ligne.

Les Données Personnelles sont également collectées par le système des cookies mis en place sur les Sites.

Les cookies sont utilisés pour assurer l'intégrité du processus d'inscription et pour personnaliser les Sites.

Dans un souci de sécurité, le nombre de pages vues, le nombre de visites, ainsi que l'activité des Utilisateurs, et leur fréquence de retour sont contrôlés.

A cet effet, est utilisée la technologie des « cookies », ceux-ci sont émis par le serveur hébergeant les Sites. Les cookies utilisés contiennent : un identifiant unique, généré aléatoirement et la date de la dernière venue.

L'utilisateur peut s'opposer à l'enregistrement de cookies ou être prévenu avant d'accepter les cookies, en configurant votre ordinateur de la manière suivante :

- Pour Firefox : choisissez le menu « Outils », puis « Options », onglet vie Privée, décocher « accepter les cookies »
- Pour Microsoft Internet Explorer 8.0, 7.0 et antérieur : choisissez le menu « Outils », puis « Options Internet ». Cliquez sur l'onglet « Confidentialité », et sélectionnez le niveau souhaité à l'aide du curseur ou cliquez sur le bouton « avancé » pour personnaliser votre gestion des cookies.
- Pour Microsoft Internet Explorer 5 : choisissez le menu « Outils », puis « Options Internet ». Cliquez sur l'onglet « Sécurité » et sélectionnez « Internet » puis « Personnaliser le niveau ». Repérez la rubrique « cookies » et choisissez l'option qui vous convient.
- Pour Netscape 6.X et 7.X : choisissez le menu « Edition » > « Préférences » > « Confidentialité et Sécurité » > « Cookies ».
- Pour Opéra 6.0 et au-delà : choisissez le menu « Fichier » > « Préférences » > « Vie Privée ».

III. FINALITES DU TRAITEMENT DES DONNEES

Les Données Personnelles ne doivent pas être traitées ultérieurement de manière incompatible avec leurs finalités.

1. SI-FFA

Les Données Personnelles sont collectées, utilisées et conservées pour répondre aux finalités suivantes :

- L'information des Licenciés ;
- La gestion des licences ;

- La gestion des structures ;
- La gestion des compétitions, des résultats, des performances, des records.
- Effectuer des suivis sportifs, médicaux, socio professionnels et biographiques d'athlètes

Ces différents suivis permettent aux gestionnaires (salariés, cadres techniques, équipes techniques régionales, responsables de Ligues, Comités ou de clubs) de contacter rapidement et efficacement les Licenciés et leurs entraîneurs lors de la mise en place de stages, de formations, ou de sélections internationales, nationales ou interligues, intercomités, etc...

Ce module permet aussi de connaître la morphologie des Licenciés et d'alimenter les fiches athlètes que l'on peut voir sur le site www.athle.fr en cliquant sur le nom d'un athlète.

Il est interdit à tout Utilisateur du SI-FFA de détourner les Données Personnelles des Licenciés contenues dans le SI-FFA. L'utilisation de ces Données Personnelles doit rester limitée à l'usage professionnel dans le cadre de la Fédération.

De plus les Utilisateurs du SI-FFA sont tenus de respecter les dispositions de la Loi Informatique et Libertés, dont la violation est passible de sanctions pénales. Ils doivent notamment s'abstenir, s'agissant des Données Personnelles auxquelles ils accèdent, de toute collecte, de toute utilisation détournée, et d'une manière générale, de tout acte susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation des personnes.

Remarque : Le module de gestion du SI-FFA n'est pas un simulateur dont la fonction est de calculer le coût éventuel d'une mutation d'un Athlète. La validation du formulaire de demande de mutation sur le SI-FFA engage son auteur.

2. Logica

Les Données Personnelles sont collectées, utilisées et conservées pour répondre à une ou plusieurs des finalités suivantes :

- La gestion des compétitions, des résultats, des performances, des records ;
- La saisie des engagements ;
- L'édition de statistiques, la réalisation d'études ;
- La réalisation de simulation de séries, demi-finales, finales ou de concours ;
- L'établissement des listes ou fichiers d'Athlètes qualifiables pour des compétitions supérieures de différents niveaux ;
- L'information des Athlètes.

Logica fonctionne avec la base de données du SI-FFA, il contient donc des Données Personnelles concernant des Licenciés mais il contient également des Données Personnelles concernant des Athlètes non licenciés, ces dernières, tout comme celles contenues dans SI-FFA doivent être protégées.

Les Utilisateurs de Logica sont tenus de respecter les dispositions de la Loi Informatique et Libertés, dont la violation est passible de sanctions pénales. Ils doivent notamment s'abstenir, s'agissant des Données Personnelles auxquelles ils accèdent, de toute collecte, de toute

utilisation détournée, et d'une manière générale, de tout acte susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation des personnes.

3. Les Sites

Les Données Personnelles sont collectées, utilisées et conservées pour répondre à une ou plusieurs des finalités suivantes :

- La gestion administrative et technique des Sites;
- L'exploitation des Sites ;
- L'édition de statistiques, la réalisation d'études (www.jaimecourir.com) ;
- L'information des Utilisateurs ;

Les Utilisateurs sont tenus de respecter les dispositions de la Loi Informatique et Libertés, dont la violation est passible de sanctions pénales. Ils doivent notamment s'abstenir, s'agissant des Données Personnelles auxquelles ils accèdent, de toute collecte, de toute utilisation détournée, et d'une manière générale, de tout acte susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation des personnes.

IV. LES DESTINATAIRES DES DONNEES PERSONNELLES

Les destinataires des Données Personnelles au sens de l'article 3 de la Loi Informatique et Libertés sont « toute personne habilitée à recevoir communication de ces données autre que la personne concernée, le responsable du traitement, le sous-traitant et les personnes qui, en raison de leurs fonctions, sont chargées de traiter les données ».

Les Données Personnelles que vous communiquez sont susceptibles d'être transmises aux destinataires suivants :

- Les services de la Fédération, ses organes déconcentrés et les clubs ;
- Les prestataires techniques de la Fédération y compris ses sous-traitants ;
- Les partenaires de la Fédération, après acceptation préalable par l'Utilisateur ;
- Les organismes publics, les auxiliaires de justice, les officiers ministériels, afin de se conformer à toute loi ou réglementation en vigueur, ou pour répondre à toute demande judiciaire ou administrative.

1. SI-FFA

L'accès aux Données Personnelles contenues dans le SI-FFA telles que : l'adresse postale, les numéros de téléphone/télécopie et l'adresse mail sont uniquement visibles par les Utilisateurs du SI-FFA étant placés dans une hiérarchie. C'est-à-dire que :

- les Utilisateurs du SI-FFA d'un club pourront visualiser les informations nominatives personnelles des Licenciés de leur club.
- les Utilisateurs du SI-FFA d'un Comité pourront visualiser les informations nominatives personnelles des Licenciés des clubs de leur Comité.

- les Utilisateurs du SI-FFA d'une Ligue pourront visualiser les informations nominatives personnelles des Licenciés des clubs de leur Ligue

Les Salariés de la FFA, de ses organes déconcentrés, des Clubs, dans l'exercice de leurs fonctions, sont conduits à accéder aux moyens de communication et d'information mis à leur disposition et à les utiliser, ils ont donc accès aux Données Personnelles contenues dans le SI-FFA. Cet accès est limité conformément aux dispositions ci-dessus.

2. Logica

Les Données Personnelles contenues sur Logica et notamment les résultats de chaque compétition peuvent être consultés sans restriction sur le site de la Fédération à l'adresse suivante : <http://bases.athle.com>.

3. Les Sites

Les Données Personnelles des Utilisateurs collectées sur le Site www.athle.fr notamment via les cookies et le système d'inscription sont destinées à la FFA. Aucune autre personne, structure, unité économique et sociale ou entité juridique, sous quelque forme qu'elle soit, n'est autorisée à en disposer librement.

Néanmoins les Données Personnelles présentes sur le Site sont accessibles à tous.

Les Données Personnelles des Utilisateurs collectées sur le Site www.jaimecourir.com notamment via le système d'inscription et le partage volontaire sont destinées à être visibles par chaque Utilisateur.

V. DUREE DE CONSERVATION DES DONNEES PERSONNELLES

Les Données Personnelles des Licenciés et Athlètes peuvent être conservées pendant la durée d'une saison sportive, d'une olympiade ou pendant une durée supérieure selon l'objectif du fichier contenant les Données Personnelles.

En tout état de cause la durée maximale de conservation est fixée à 10 ans.

VI. SECURITE ET CONFIDENTIALITE DES DONNEES PERSONNELLES

1. Propriété Intellectuelle et Données Personnelles

La base de données comprenant notamment les Données Personnelles fournies à la Fédération appartiennent à la Fédération et bénéficient donc de la protection instituée par le Code de la propriété intellectuelle à l'article L112-3.

Les Utilisateurs des Services de la Fédération ont une obligation de confidentialité et ne doivent pas détourner les Données Personnelles à des fins autres que celles prévues par l'article III.

2. Obligations de la Fédération.

La Fédération s'engage à prendre toute mesure afin de garantir la sécurité et la confidentialité des Données Personnelles et notamment à empêcher qu'elles ne soient endommagées, effacées ou que des tiers non autorisés y aient accès.

Le service informatique de la Fédération est responsable du contrôle du bon fonctionnement du Système d'information et de communication ainsi que du SI-FFA et de Logica. Il veille à l'application des règles de la Charte en concertation avec le service juridique. Les membres du service informatique sont assujettis à une obligation de confidentialité sur les informations qu'ils sont amenés à connaître.

VII. OBLIGATIONS DES UTILISATEURS

1. La protection des Données Personnelles par l'Utilisateur

Les personnes dont les Données Personnelles sont collectées doivent être informées, au moment de la collecte de leurs données, du traitement qui en sera réalisé, ainsi que de leur possibilité de s'y opposer conformément aux dispositions de la loi dite « Informatique et Libertés » susvisée.

A ce titre, les formulaires d'adhésion doivent mentionner :

- l'identité du responsable du fichier,
- l'objectif de la collecte d'informations,
- le caractère obligatoire ou facultatif des réponses fournies,
- les droits reconnus à la personne,
- les destinataires de l'information,
- les éventuels transferts de données hors UE.

L'Utilisateur est responsable des Données Personnelles qui lui sont accessibles dans le cadre de l'exercice de ses fonctions. Il doit concourir à la protection de ces Données Personnelles, en faisant preuve de prudence.

En cas d'absence, même temporaire, il est impératif que l'Utilisateur verrouille l'accès au matériel qui lui est confié ou à son propre matériel, dès lors que celui-ci contient des informations à caractère professionnel et permet l'accès à des Données Personnelles.

L'Utilisateur doit s'abstenir de transmettre ou communiquer ses mots-de-passe permettant l'accès notamment au SI-FFA et à Logica. De plus il doit respecter les prescriptions contenues à l'article VII/ 2).

L'Utilisateur doit impérativement s'abstenir, s'agissant des Données Personnelles auxquelles il accède dans le cadre de ses missions, de toute collecte, extraction, utilisation détournée, et d'une manière générale, de tout acte susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation des personnes, et à la Propriété Intellectuelle de la Fédération.

2. Confidentialité et robustesse des paramètres d'accès

L'accès à certains Services est protégé par des paramètres de connexion (identifiants, mots de passe).

Ces paramètres sont personnels. L'Utilisateur s'engage à les garder confidentiels et à ne pas autoriser l'accès aux Services, avec ses identifiants, à une tierce personne.

A défaut, l'Utilisateur sera responsable et l'accès aux Services pourra lui être interdit temporairement ou définitivement.

Lorsqu'ils sont choisis par l'Utilisateur, les mots de passe doivent respecter un certain degré de complexité et être modifiés régulièrement. L'Utilisateur doit respecter les règles de sécurité suivantes :

- ✓ Utilisez des mots-de-passe différents pour vous authentifier auprès de systèmes distincts. En particulier, l'utilisation d'un même mot-de-passe pour sa messagerie professionnelle et pour sa messagerie personnelle est à proscrire impérativement.
- ✓ Choisissez un mot-de-passe qui n'est pas lié à votre identité (mot de passe composé d'un nom, d'une date de naissance, etc.).
- ✓ Modifiez systématiquement et au plus tôt les mots-de-passe par défaut lorsque les systèmes en contiennent.
- ✓ Renouvelez vos mots de passe avec une fréquence raisonnable. Tous les 90 jours est un bon compromis pour les systèmes contenant des données sensibles.
- ✓ Ne stockez pas les mots-de-passe dans un fichier sur un poste informatique particulièrement exposé au risque (exemple : en ligne sur internet), encore moins sur un papier facilement accessible.
- ✓ Ne vous envoyez pas vos propres mots-de-passe sur votre messagerie personnelle.
- ✓ Configurez les logiciels, y compris votre navigateur web, pour qu'ils ne se "souviennent" pas des mots-de-passe choisis
- ✓ Choisissez un mot-de-passe comportant au moins 8 caractères et constitué de minuscules, de majuscules, de caractères spéciaux et de chiffres (au moins deux de ces quatre catégories).

VIII. DROITS DES PERSONNES DONT LES DONNEES SONT COLLECTEES ET TRAITEES

Il est expressément convenu que les Données Personnelles qui sont collectées par la Fédération sont utilisées conformément aux finalités décrites dans la Charte.

Les Données Personnelles inexactes ou incomplètes au regard des finalités pour lesquelles elles sont collectées ou traitées doivent être effacées ou rectifiées.

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, toute personne dispose :

- d'un droit d'accès aux Données Personnelles le concernant,
- d'un droit de rectification ou de suppression des Données Personnelles incomplètes ou inexactes.

Pour exercer son droit d'accès, de rectification ou de suppression la personne doit s'adresser à la Fédération soit par email à l'adresse suivante : cil@athle.fr, soit par lettre à : **CIL, 33 Avenue Pierre de Coubertin, 75013, Paris.**

1- Droit d'accès aux Données Personnelles

Toute personne justifiant de son identité a le droit d'interroger le responsable d'un fichier ou d'un traitement pour savoir s'il détient des informations sur elle, et le cas échéant d'en obtenir communication.

Toute personne peut prendre connaissance de l'intégralité des Données Personnelles la concernant et en obtenir une copie dont le coût ne peut dépasser celui de la reproduction.

En exerçant son droit d'accès, la personne peut s'informer :

- des finalités du traitement,
- du type de Données Personnelles enregistrées,
- de l'origine et des destinataires des Données Personnelles,
- des éventuels transferts de ces informations vers des pays n'appartenant pas à l'Union Européenne.

2- Droit de rectification ou de suppression des Données Personnelles

Toute personne peut demander à la Fédération à ce que soit rectifiées, complétées, actualisées, verrouillées ou effacées des informations qui la concernent lorsqu'ont été décelées des erreurs, des inexactitudes ou la présence de Données Personnelles dont la collecte, l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite.

La Fédération doit prouver qu'elle a procédé aux rectifications demandées et les notifier aux tiers à qui auraient été transmises les données erronées.

Enfin, toute personne dispose d'un droit d'opposition au traitement de ses Données Personnelles, sous réserve de justifier d'un intérêt légitime.

3- Modification des Données Personnelles contenues sur SI-FFA

Chaque personne, dont les Données Personnelles sont contenues sur le SI-FFA, peut avoir accès à sa fiche personnelle du SI-FFA afin de la modifier ou la compléter directement en ligne. Instantanément les données modifiées sont intégrées dans les différents suivis.

Comment mettre à jour ses Données Personnelles :

- 1) se connecter à l'adresse suivante : <http://www.athle.fr/acteur>
- 2) lire la première page d'explications et cliquez sur l'image
- 3) arrivée sur une page d'identification générale : taper dans nom d'utilisateur : webacteur et dans le mot de passe : webacteur puis valider
- 4) arrivée sur une page d'identification personnelle : taper dans code d'accès : le n° de licence et dans le mot de passe : le mot de passe fourni en bas de page avec la lettre d'accompagnement de la licence

Cette procédure de mise à jour des Données Personnelles peut être appliquée par tous les Licenciés, entraîneurs, dirigeants, officiels, etc., sur leur profil.

IX. CORRESPONDANT INFORMATIQUE ET LIBERTES

Il est rappelé aux Utilisateurs que les traitements de Données Personnelles doivent être déclarés à la Commission nationale de l'informatique et des libertés, en vertu de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978. Les Utilisateurs souhaitant réaliser des traitements relevant de ladite loi sont invités à prendre contact avec le Correspondant avant d'y procéder : cil@athle.fr

Le Correspondant répond aux demandes de renseignements et d'avis dont il est saisi. Il est obligatoirement consulté avant la mise en œuvre d'un nouveau traitement ou la modification substantielle d'un traitement en cours et peut faire toute recommandation au responsable de traitement.

Le Correspondant reçoit les réclamations et requêtes des personnes concernées par les traitements pour lesquels il a été désigné, s'assure de leur transmission aux services intéressés et leur apporte son conseil. Il veille également au respect du droit d'accès et d'opposition et à l'information des personnes sur leurs droits.

Il est le contact privilégié du responsable de traitement et de la CNIL, mais aussi des personnes dont les Données Personnelles sont traitées.